

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois d'avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

**Présents** : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Didier JULLIAN-DESAYES, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL, Jean Dominique PESCHE, Philippe DECOSSE.

**Absents** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX (pouvoir à Michel POLAUD), excusée. Laëtitia GUILLAUME, Nicolas DEFRANCE.

**Secrétaire de séance** : Jean Dominique PESCHE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

### 1- FINANCES

#### 1.1 Vote du compte de gestion 2024 – Délibération N°4

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

#### 1.2 Vote du compte administratif 2024 – Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint Michel POLAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

#### Délibération n°5

Pour l'exercice 2024 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent global de 209 581.96 €

Pour l'exercice 2024 le solde d'exécution de l'investissement présente un déficit d'investissement de - 91 105.40 €.

Le compte administratif concorde en tous points avec le compte de Gestion

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **1.3 Affectation du résultat – Délibération n° 6**

Le Maire présente la liste des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2024 de :	91 606,34 €
Un excédent reporté de :	117 975,62 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	209581,96 €
Un déficit d'investissement 2024 de	- 181 517.49 €
Soit un excédent d'investissement antérieur	28586,27 €
Soit un déficit d'investissement global :	- 91 105.40 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	209 581.96 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	91 105.40 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 118 476.56 €

Membres en exercice : 15	Membres présents : 12	Suffrages exprimés : 13
Vote pour : 13	Vote contre : 0	Abstentions : 0

### **1-4 Révision des taxes directes locales – Délibération n°7**

Le Maire propose à l'Assemblée de réviser les taux des taxes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE contre la révision des taxes directes locales qui restent identiques à celles de 2024 :

Taxe foncière propriétés bâties :	34,63 %
Taxe foncière propriétés non bâties :	54,11 %
Taxe habitation :	6,38 %

Membres en exercice : 15	Membres présents : 12	Suffrages exprimés : 13
Vote pour : 1	Vote contre : 12	Abstentions : 0

### **1.5 Vote du budget primitif 2025 – Délibération n°8**

Le Maire présente le tableau de l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de la commission des finances.

Le Conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	593 773	593 773
Section d'investissement	540 588,17	540 588,17
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 361,17</b>	<b>1 134 361,17</b>

Membres en exercice : 15                      Membres présents : 12                      Suffrages exprimés : 13  
Vote pour : 13                                      Vote contre : 0                                      Abstentions : 0

### **1.6 Participation 2025 au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne- Délibération n°9**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation 2025 selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,  
Vu la délibération

- RAPPELLE que pour le premier trimestre 2025 la participation de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne était de 12 000 € par mois
- DECIDE que le montant de la participation totale de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne 147 000 euros en 2025.
- DECIDE que les versements suivants auront lieu selon l'échéancier suivant :

MOIS	MONTANT
avril 2025	12 300
mai 2025	12 300
juin 2025	12 300

MOIS	MONTANT
juillet 2025	12 300
août 2025	12 300
septembre 2025	12 300

MOIS	MONTANT
octobre 2025	12 300
novembre 2025	12 300
décembre 2025	12 600

- DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2025 au compte 65568
- DEMANDE au Maire de bien vouloir régler la dépense

Membres en exercice : 15                      Membres présents : 12                      Suffrages exprimés : 13  
Vote pour : 13                                      Vote contre : 0                                      Abstentions : 0

### **1.7 Reversement attribution de compensation informatique scolaire- Délibération**

Le Maire explique que la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné a redonné la compétence informatique scolaire aux communes au 01/01/2019, et qu'à ce titre une somme sera versée chaque année en compensation à la commune de Saint-Ondras.

Il explique que ce montant, une fois constaté au niveau du budget communal, doit être reversé au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé

- ACCEPTE de reverser au SIVU des écoles de St-Ondras et Valencogne les montants perçus par la commune de Saint-Ondras au titre de l'attribution de compensation de l'informatique scolaire, chaque année.
- CONSTATE que cette rétrocession s'élève pour 2025 à 1769 € en fonctionnement et à 1536 € en investissement.
- DEMANDE au Maire de bien vouloir émettre les mandats correspondants.

Membres en exercice : 15                      Membres présents : 12                      Suffrages exprimés : 13  
Vote pour : 13                                      Vote contre : 0                                      Abstentions : 0

## **2- COMMERCES**

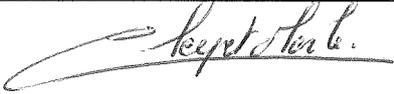
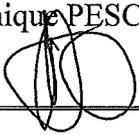
Le Maire présente le projet de rachat du rez-de-chaussée de l'Auberge de la Bourbre ainsi que du terrain attenant, déduction faite des emplacements de parking réservés aux locataires des logements. Cette acquisition sera portée par EPORA grâce à la convention de partage foncier passée avec cet établissement public.

EPORA pourrait porter le projet sur une durée de quatre à six ans. Toute personne pourrait alors se porter acquéreur du fonds de commerce.

À défaut, la commune devrait l'acheter.

Les explications données, le Maire demande aux 12 conseillers présents de se prononcer. Tous sont favorables au démarrage du projet.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Lundi 05 MAI à 20h en mairie.**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Jean Dominique PESCHE 	Secrétaire de séance	